



Contre la discrimination syndicale au C.G.62 Appel au soutien financier

Sur des affaires montées de toutes pièces, nos 5 camarades du Pas-de-Calais ont été sévèrement sanctionnés par le Président du Conseil Général après un simulacre de conseil de discipline (de 15 jours à 2 mois de suspension). Mais cela ne suffit pas pour le Conseil Général qui a pris des mesures à leur encontre hors cadre disciplinaire en prononçant des mutations d'office (la mutation d'office ne fait pas partie de l'échelle des sanctions dans la F.P.T.). Il s'agit là d'une sanction déguisée.

La procédure qui a duré plusieurs mois a été entachée de nombreuses irrégularités – mise en congé annuel d'office, puis prolongation de la mise en congé annuel – qui permet de caractériser l'acharnement du Président du Conseil Général de harcèlement et discrimination syndicale.

Les personnels se sont mobilisés avec la CGT par des manifestations mais aussi en signant la pétition (continuons à faire signer). Mais aujourd'hui, nous devons rémunérer l'avocat qui a engagé des procédures auprès des tribunaux, défenseur des droits...pour rétablir nos camarades dans leur droit et sanctionner le Conseil Général.

C'est pourquoi, dans l'esprit et l'engagement qui a caractérisé cette démarche nous faisons appel au soutien financier par une souscription nationale.

Aujourd'hui cela se passe au CG 62, si nous ne réagissons pas demain il y a un risque réel pour que cela se produise ailleurs.

Soutiens à adresser à : Claude LEGRAND – Union locale CGT – 64, rue Victor Hugo 62 800 LIEVIN. Chèque à libeller à l'ordre de « UL CGT Liévin »

Quand on touche à un militant, on touche à toute la CGT.